

### **Relations Canada-France**

L'importance du volet bilatéral de l'étape parisienne ne saurait être exagérée. Il faut bien reconnaître que les relations entre le Canada et la France n'ont pas toujours eu la qualité que l'histoire et l'intérêt mutuel auraient semblé devoir leur conférer. Il s'agissait donc de donner à la France la place qui lui revient en tant que source originelle de près du tiers de la population canadienne mais aussi en tant que puissance économique jouant un rôle éminent au sein de la CE et sur la scène internationale. L'évolution de la politique interne en France comme au Canada au cours des dernières années avait empêché de consacrer par une visite du premier ministre canadien en France la normalisation commencée sous le président Pompidou. Ayant placé leurs relations sur une nouvelle base, les gouvernements français et canadien sont décidés à leur donner plus de substance. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les conversations franco-canadiennes aient porté sur l'avenir plutôt que sur le passé. Les affaires culturelles, qui vont de soi et continueront d'occuper la place importante qui leur revient, ont néanmoins cédé la vedette dans les discussions franco-canadiennes aux dossiers plus nouveaux des échanges techniques, scientifiques, industriels et économiques.

La volonté de nos deux gouvernements d'œuvrer à l'intensification de nos rapports bilatéraux s'est traduite par une série de mesures concrètes telles la création d'un groupe mixte de travail dans le domaine énergétique et d'un groupe semblable pour les affaires industrielles, notamment dans le domaine des transports. La tâche de ces groupes sera de préparer la prochaine réunion de la Commission économique France-Canada qui se tiendra au niveau ministériel au cours du premier semestre de 1975; une délégation d'hommes d'affaires canadiens, dirigée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, se rendra en France l'automne prochain; le gouvernement français a donné son consentement à l'ouverture d'un consulat général du Canada à Strasbourg qui remplira toutes les fonctions normalement dévolues à de telles missions dans les domaines de l'assistance consulaire aux Canadiens, de l'information et des échanges culturels, de la promotion commerciale et de l'immigration. Une dimension européenne et des services aux parlementaires canadiens s'ajouteront aux activités de ce consulat général du fait que la métropole alsacienne est le siège du Conseil de l'Europe et que le Parlement européen y tient ses assises.

A ses interlocuteurs français, le premier ministre fit part du désir du Canada

de s'associer avec la France, avec la pleine participation du Québec, au projet de satellite expérimental franco-allemand connu sous le nom de *Symphonie*. Le premier ministre fit valoir l'intérêt canadien en cette matière aussi bien sur le plan bilatéral que dans le cadre de la francophonie. Il expliqua les impératifs politiques, culturels et linguistiques sur lesquels est fondée notre action dans le domaine de la francophonie, soulignant qu'une coopération substantielle franco-québécoise s'insère parfaitement dans notre politique à l'égard de la France. Pour sa part, la France a exprimé sa compréhension de la position du gouvernement canadien ainsi que son désir de coopérer avec le Canada.

### **Relations Canada-Belgique**

La visite du premier ministre à Bruxelles a été des plus positives sur le plan bilatéral. On en attend des résultats tangibles entre les deux pays surtout dans les domaines du commerce et de l'investissement. Les deux gouvernements sont aussi tombés d'accord pour intensifier les relations scientifiques et culturelles entre nos deux pays. Le lien le plus fort peut-être entre Canadiens et Belges tient au fait qu'ils connaissent chacun chez soi une situation de bilinguisme vécu qui leur crée certes des problèmes mais leur apporte aussi un enrichissement indéniable. Par la force des choses, ils doivent s'adapter à leur société pluraliste, ce qui est un atout pour évoluer avec succès dans ce monde pluraliste où nous vivons. La coopération entre nos deux pays doit évidemment tenir compte et même bénéficier de nos réalités constitutionnelles respectives. Comme il l'avait fait en France, M. Trudeau a fait état de la dimension francophone de nos rapports de coopération avec la Belgique et de l'intérêt canadien à collaborer au projet *Symphonie* dans le cadre de la francophonie, tout en faisant la place la plus large possible aux anglophones et aux néerlandophones dans tous les projets intéressants nos deux pays.

### **Relations Canada-Luxembourg**

C'est avec empressement que le premier ministre canadien, au cours de sa visite officielle en Belgique, a accepté de rencontrer son homologue luxembourgeois, M. Thorn. Les entretiens, sur des questions bilatérales et multilatérales, auront servi à confirmer une nette convergence de vues sur les principales questions internationales et donc contribué à assurer une coopération croissante entre nos deux pays, particulièrement dans le cadre des organismes multilatéraux auxquels ils appartiennent.